

FICHE INDICATEUR

15 - Territoire agricole situé en zones inondables

FAMILLE : A - État des risques d'inondation

Définition

Surface et proportion de territoires agricoles situés en zones inondables (par occurrence de crue et niveau d'aléa).

Sources et fournisseur de données

Fournisseur des données : IGN, OTRI

Source des données : OCS-GE (2015)
OTRI (2021)

Méthodologie de production

Concernant les zones inondables, la donnée utilisée est celle construite dans le cadre de l'observatoire (cf. Rubrique "Indicateurs" pour la description méthodologique).

Concernant les territoires agricoles, la donnée utilisée est issue de l'occupation des sols à grande échelle (OCS-GE) de 2015 mise à disposition par l'IGN (couche polygone). La méthodologie utilisée pour identifier et caractériser les territoires agricoles est basée sur une fiche méthodologique produite en 2015 par le comité régional des utilisateurs de l'OCS-GE en Midi-Pyrénées.

Les terres agricoles sont extraites par un croisement entre les attributs suivants : Couverture du sol "Avec végétation" (classe CS2) et Usage du sol "Agriculture" (classe US1.1). Ce croisement permet l'extraction de l'ensemble des surfaces agricoles à l'exception des cultures sous abris type serres (classées en bâti) et des sous-bois pâturés. A noter que les friches agricoles sont très largement classées "Sans usage" (classe US6.3), elles ne sont donc ici pas identifiées.

Les territoires agricoles sont ensuite caractérisés en 4 catégories :

- Terres arables et surfaces toujours en herbe (STH) : Couverture du sol "Formations herbacées" (classe CS2.2.1). Cette catégorie regroupe principalement les grandes cultures (céréales : blé, maïs, etc. et oléo-protéagineux : tournesol, colza, soja, pois, etc.), les prairies (permanentes et temporaires), les jachères et les parcours ouverts pâturés.
- Vignes : Couverture du sol "Autres formations ligneuses" (classe CS2.1.3).
- Vergers : Couverture du sol "Feuillus" (classe CS2.1.1.1).
- Autres terres agricoles (peu représentées) : sur le territoire d'observation, ces surfaces correspondent principalement à des landes montagnardes ou des garrigues ou maquis non boisés qui sont utilisés pour l'agriculture (pâturage en milieux semi-ouverts ou en cours de fermeture).

La nomenclature actuelle de l'OCS-GE ne permet pas de caractériser plus précisément les surfaces agricoles.

1) Réalisation d'un croisement/intersection entre la couche des territoires agricoles et les 3 couches zones inondables (crue de probabilité forte, moyenne et faible), ainsi qu'avec celle du territoire d'études (pour récupérer les noms de communes, les codes INSEE et les noms des bassins versants), par niveau d'aléa.

2) Après ce croisement, intégration dans la base de données, l'interface de visualisation statistique et la cartographie dynamique.

NB : La part des terres agricoles en zone inondable correspond au rapport entre la surface de terres agricoles en zone inondable et la surface totale de terres agricoles sur le territoire concerné.

Recommandation et limites d'utilisation:

Les contrôles qualité effectués par l'IGN sur l'OCS-GE indiquent une exactitude de 92,3% sur l'usage agricole.

Méthode de visualisation

Carto-statistiques & Cartographie dynamique

Fréquence de mise à jour

Tous les 2 ans

Emprise géographique pour laquelle la donnée est renseignée

Bassins versants + TRI Perpignan - St-Cyprien

Lien vers le catalogue : www.otri.fr/catalogue-donnees/